



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# NAO 2023 : ce que revendique la Cfdt

**Le maintien du pouvoir d'achat ne passe pas par la distribution de mesures individuelles, qui, par définition, ne concernent qu'un tiers des salariés de FTV, et qui sont liées, en théorie, à la reconnaissance du travail fourni. Nous demandons donc une augmentation générale des salaires pour France Télévisions. Et une augmentation générale qui ne serait pas symbolique : pour nous, c'est une augmentation générale, de tous, de 5% en tout, avec un plancher pour les salaires les plus bas !**

Une mesure générale qui n'oublierait pas les non permanents, et qui ne serait pas conditionnée à un critère d'ancienneté.

*De nombreuses entreprises, surtout les grands groupes, ont déjà engagé des négociations annuelles sur les salaires pour 2023. La tendance « s'orienterait » vers des hausses de rémunérations de l'ordre de +5 % à + 6 %. France Télévisions doit suivre le mouvement !*

FÉVRIER 2023

La Cfdt estime aussi que **les fonctions administratives de l'entreprise doivent être valorisées**. Il n'est pas normal qu'à niveau de diplôme égal, les administratifs soient moins bien traités en termes de rémunération que les personnels techniques. Nous demandons donc qu'une analyse comparative de la situation de ces catégories de personnel soit menée, avec, à la clé, des mesures correctives.

Un travail sur **les paliers d'ancienneté** s'impose également. D'autant que les réformes des retraites successives allongent les carrières. Nous demandons donc :

- Pour les journalistes à 35 ans et à partir de 40 ans : un palier de 29% du salaire minimal garanti pour 35 années d'ancienneté et 32% du salaire minimal garanti pour 40 années d'ancienneté  
Pour les PTA et professions artistiques : des paliers de 0.5% par année à partir de 21 années d'ancienneté (suppression de la limite à 36 ans).

Nous demandons également **des garanties d'évolution salariale pour les journalistes en 2023**, alors que les dispositifs imaginés dans l'avenant 16 sont tombés au 31.12.22, retour à la case « accord collectif » pour ces personnels journalistes, sans garantie d'évolution de carrière, donc.

Et puis il y a **les primes et indemnités, qui doivent être revalorisées** d'autant que l'inflation a bien repris : les indemnités de garde d'enfant, les indemnités kilométriques, les frais de repas, ainsi que les frais de mission. Les primes de WE des journalistes, les primes d'intérim, les primes d'astreinte (...) doivent être revues à la hausse. Et nous réclamons une **hausse de la part employeur des tickets restaurant**, à 6,50 euros.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

Les télétravailleurs doivent, avec l'explosion des prix de l'énergie depuis la signature de l'accord « télétravail », supporter des coûts plus élevés. Nous demandons que cela soit pris en compte par FTV, et que ces salariés bénéficient d'un **remboursement de frais** en plus de l'indemnité « télétravail » mensuelle.

*Nous demandons une liste détaillée et mise à jour des primes et indemnités existantes à France Télévisions.*



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

FÉVRIER 2023

Nous estimons aussi que les dispositifs légaux existants doivent être mobilisés : FTV doit permettre la **monétisation des RTT**. La monétisation des RTT est possible dans la limite de 7500€ avec une exonération de cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu ; contrairement à la monétisation des jours posés au CET ; cette monétisation des RTT est accessible à tous (sauf aux salariés au forfait-jour qui ne disposent pas de RTT au sens légal), y compris à ceux qui ne disposent pas d'un CET.

Une augmentation de la « **prime mobilité** » à hauteur de 600 euros est également possible. C'est ce que nous réclamerons lors de la renégociation de l'accord « mobilité » de FTV, avec un élargissement des modes de transport concernés par cette prime.

Et pour 2023, nous demandons que FTV prenne en charge **les frais d'abonnement des salariés aux transports en commun à hauteur de 75%**, puisque les URSSAF le tolèrent cette année.

**La Cfdt insiste aussi sur l'engagement sociétal de FTV, qui ne doit pas être de l'affichage.** Nous demandons **un élargissement de l'attribution des bourses aux alternants** pour couvrir a minima leurs frais de double résidence ; l'amélioration de **l'offre de logement pour les salariés de FTV** par une négociation avec Action Logement, et une meilleure communication directe par les RH aux personnels identifiés comme étant des « cibles prioritaires » (alternants, jeunes salariés, salariés seniors...) ; la **valorisation de l'engagement sociétal des salariés** par l'attribution de jours de congé « engagement » : 6 jours / an avec le maintien de la rémunération.

**La Cfdt raisonne en termes de rémunérations,  
mais aussi de conditions de travail et de cadre de vie.**

**Les négociations annuelles obligatoires, c'est aussi l'occasion  
de « parler travail » !**

[https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/manifeste\\_de\\_la\\_cfdt\\_pour\\_le\\_travail.pdf](https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/manifeste_de_la_cfdt_pour_le_travail.pdf)



Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

**CFDT-FTV.FR**